

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

Bordeaux, le 5 mai 2010

Mission Communication,
relations avec les usagers
Jean-Pierre Beyneix 05.57.81.65.13
www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Communiqué de Presse

RN 11 RÉFECTION DE CHAUSSÉES SENS NIORT - LA ROCHELLE

Pour le confort et la sécurité durables des usagers, la DIR Atlantique réalise du 3 mai au 11 juin, la réfection de la chaussée (y compris des bandes d'arrêt d'urgence) de la RN 11 dans le sens Niort vers La Rochelle sur les communes de Frontenay Rohan Rohan, Amuré, Epannes, Mauzé sur le Mignon et Prin-Deyrançon (PR 54 à 57 et 60 à 63,5).

Ces travaux qui concernent un linéaire total de 6 kilomètres pour un montant de 1 M€ financé par l'État, de l'échangeur entre la RN 11 et la RN 248 jusqu'à l'échangeur de Mauzé Est, **ont débuté le 3 mai et se poursuivront jusqu'au 11 juin 2010**

Pour la sécurité des usagers et des intervenants, la circulation doit être neutralisée sur la chaussée en travaux. **Aussi, la circulation dans le sens Niort vers La Rochelle est basculée sur la chaussée opposée ouverte à la circulation à double sens**, de 8h00 le matin du premier jour à 17h00 le dernier jour de chaque semaine

- du lundi 3 au vendredi 7 mai 2010
- du lundi 10 au mercredi 12 mai 2010
- du lundi 17 au vendredi 21 mai 2010
- du mardi 25 au vendredi 28 mai 2010
- du lundi 31 mai au vendredi 4 juin 2010
- du lundi 7 juin au vendredi 11 juin 2010.

Pour la réfection de la bande d'arrêt d'urgence (PR 56 à 57), seule la voie de droite du sens de circulation Niort vers la Rochelle est neutralisée, sans basculement de la circulation.

La vitesse maximale autorisée est fixée à 90 km/h dans les zones de circulation à une voie par sens. Elle est fixée à 50 km/h les zones pour le basculement d'une chaussée à l'autre.

Quand la chaussée est neutralisée au droit des bretelles d'accès des échangeurs, les usagers sont déviés soit par demi tour à l'échangeur suivant en empruntant la RN 11 dans le sens de circulation La Rochelle vers Niort, soit par une déviation spécifique empruntant le réseau départemental et communal.

Les usagers sont invités à suivre la signalisation temporaire balisant les itinéraires de déviation mis en place et à faire preuve de la plus grande prudence au droit des zones de travaux pour leur sécurité et celle des intervenants.

Le district de Saintes se tient à la disposition des usagers pour toute information complémentaire (Tél. 05.46.92.83.22).

Plan de situation

